

DÉPARTEMENT DE LA LOIRE
COMMUNE DE
RIORGES



APP

APPROUVE

3

PLAN LOCAL D'URBANISME

ANNEXES

TABLEAU DES SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE

RÉVISION

PRESCRIPTION

Délibération du Conseil
Municipal du 07 juillet 2011

ARRÊT DU PROJET

Délibération du Conseil
Municipal du 11 février 2016

APPROBATION

Délibération du Conseil
Municipal du

MODIFICATIONS - RÉVISIONS PARTIELLES MISES A JOUR

- **1**
- **2**
- **3**
- **4**
- **5**

La commune de Riorges est affectée des servitudes d'utilité publique suivantes :

Nom officiel de la servitude	Références des textes législatifs qui permettent de l'instituer	Nature de la servitude	Acte qui l'a institué sur le territoire de la commune	Service responsable de la servitude
AC1 Servitudes de protection des monuments historiques classés et inscrits	Loi du 31 décembre 1913 Articles 13 bis et ter Code du Patrimoine livre VI, titres I et II	Château de Neubourg (façades et toitures), le hall, le salon et la salle à manger du château, les communs et le pavillon d'entrée (façades et toitures), la grille, le parc et son bief	Arrêté préfectoral Région Rhône-Alpes du 30/11/2007	Direction Régionale des Affaires Culturelles Service Territorial de l'Architecture et du Patrimoine
AC4 Aire de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine	Article 28 de la Loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement Art. L642-1 à L642-5 et articles D642-1 à D642-10 du Code du Patrimoine	Patrimoine architectural, urbain et paysager de la vallée du Renaison	Approuvée par délibération du Conseil Municipal en date du 20/10/2016	Direction Régionale des Affaires Culturelles Service Territorial de l'Architecture et du Patrimoine
PPRNPI Plan de Prévention des Risques Naturels Prévisibles d'Inondation	Art L562-1 à L562-8 du Code de l'Environnement Art L460-1, L480-1 à L480-3, L480-5 à L480-9 et L480-12 Décret n°95-1089 du 05/10/1995, modifié par le décret n°2005-3 du 04/01/2005 relatif aux PPRNPI Décret n°90-918 du 11/10/1990 relatif au droit à l'information sur les risques majeurs Circulaire du 24/01/1994 relative à la prévention des inondations et à la gestion des zones inondables Circulaire du 24/04/1996 relative aux dispositions applicables au bâti et ouvrages existants en zones inondables Circulaire n°234 du 30/04/2002 relative à la politique de l'Etat en matière de risques	Rivières du Renaison et de la Montouse et ruisseaux des Salles, du Marclus, et de la Goutte Marcellin sur le territoire des communes de Riorges, Saint-Léger-sur-Roanne, Pouilly-les-Nonains, Renaison, Villerest, Ouches, Saint-André-d'Apchon et Saint-Alban-les-Eaux	Arrêté Préfectoral du 04/04/2008	Direction Départementale des Territoires Cellule Risques

Nom officiel de la servitude	Références des textes législatifs qui permettent de l'instituer	Nature de la servitude	Acte qui l'a institué sur le territoire de la commune	Service responsable de la servitude
<p>PPRNPI Plan de Prévention des Risques Naturels Prévisibles d'Inondation</p>	<p>Art L562-1 à L562-8 du Code de l'Environnement Art L460-1, L480-1 à L480-3, L480-5 à L480-9 et L480-12 Décret n°95-1089 du 05/10/1995, modifié par le décret n°2005-3 du 04/01/2005 relatif aux PPRNPI Décret n°90-918 du 11/10/1990 relatif au droit à l'information sur les risques majeurs Circulaire du 24/01/1994 relative à la prévention des inondations et à la gestion des zones inondables Circulaire du 24/04/1996 relative aux dispositions applicables au bâti et ouvrages existants en zones inondables Circulaire n°234 du 30/04/2002 relative à la politique de l'Etat en matière de risques</p>	<p>Rivière Oudan et ses affluents : ruisseaux des Cassins, de Saint-Martin-de-Boisy et du Combray sur le territoire des communes de Renaison, Saint-Haon-le-Châtel, Saint-Romain-la-Motte, Saint-Haon-le-Vieux, Pouilly-les-Nonains, Saint-Léger-sur-Roanne, Riorges et de Mably</p>	<p>Arrêt préfectoral n°DT-15-1204 en date du 15/12/2015</p>	<p>Direction Départementale des Territoires Cellule Risques</p>

Nom officiel de la servitude	Références des textes législatifs qui permettent de l'instituer	Nature de la servitude	Acte qui l'a institué sur le territoire de la commune	Service responsable de la servitude
I4 Servitudes relatives à l'établissement de canalisations électriques	Article 12 modifié de la loi du 15 juin 1906 Article 298 de la loi de finances du 13 juillet 1925 Article 35 de la loi n°46-628 du 8 avril 1946 modifiée Décret n°85-1109 du 15 octobre 1985	ligne 63 kV Riorges-Lentigny-Villerest, ligne 63 kV Grepilles-Riorges, ligne 225 kV La Font-Riorges, ligne 63 kV Changy-Riorges, ligne 63 kV Matel-Riorges-Roanne, ligne 45 kV Saint-Germain-Lespinasse-Riorges, poste 225 kV Riorges.		Direction Régionale de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement Auvergne Rhône-Alpes Unité Territoriale Loire RTE GMR Forez-Velay 5, rue Nicéphore Niepce 42100 SAINT-ETIENNE
PT1 Servitudes relatives aux transmissions radioélectriques concernant la protection des centres de réception contre les perturbations électromagnétiques	Servitudes de protection des centres radioélectriques d'émission et de réception contre les obstacles instituées en application des articles L57 à L62 et R27 à R39 du code des postes et télécommunications	Saint-Léger-sur-Roanne/Roanne n°04202400006	Décret n°6867 du 04/04/1985	Direction Régionale de France Telecom Télédiffusion de France
PT2 Servitudes relatives aux transmissions radioélectriques concernant la protection contre les obstacles des centres d'émission et de réception	Servitudes de protection des centres radioélectriques d'émission et de réception contre les obstacles instituées en application des articles L54 à L56, R21 à R26 et R39 du code des postes et télécommunications	Saint-Léger-sur-Roanne/Roanne n°04202400006	Décret n°6866 du 07/11/1980	Direction de l'Aviation Civile – Centre-Est
PT2LH Servitudes de protection contre les obstacles pour une liaison hertzienne		Mably/62 rue Jean de la Fontaine n°0420220025	Décret n°6840 du 23/11/1982	Direction Régionale de France Telecom

Nom officiel de la servitude	Références des textes législatifs qui permettent de l'instituer	Nature de la servitude	Acte qui l'a institué sur le territoire de la commune	Service responsable de la servitude
<p>PT3 Servitudes relatives aux communications téléphoniques et télégraphiques concernant l'établissement, l'entretien et le fonctionnement des lignes et des installations de télécommunications</p>	<p>Servitudes attachées aux réseaux de télécommunications, instituées en application de l'article L48 à L53 du code des postes et télécommunications</p>			<p>Direction Régionale de France Telecom</p>
<p>T1 Servitudes relatives aux chemins de fer, servitudes de grande voirie, alignement, occupation temporaire des terrains en cas de réparation, distances à observer pour les plantations et l'élagage des arbres, exploitation des mines carrières et sablières, servitudes spéciales (constructions, excavations, dépôt de matières inflammables ou non, servitudes de débroussaillage)</p>	<p>Loi du 15 juillet 1845 sur la police des chemins de fer Décret du 22 mars 1942 Code minier art. 84 modifié et 107 Code forestier art. L322.3 et L322.4 Loi du 29 décembre 1892 Décret loi du 30 octobre 1935 modifié par la loi du 27 octobre 1942 Décret du 31 juillet 1959 Décret du 14 mars 1964 relatif aux voies communales Décret du 10 juin 1969, suppression des installations lumineuses Décret du 7 mai 1980 (industrie extractive)</p>	<p>Ligne n°750000 allant de Moret-Veneux- les-Sablons à Lyon-Perrache</p>		<p>SNCF – Délégation Territoriale de l'Immobilier Sud-Est Immeuble Le Rhodanien 5 et 6 place Charles Béraudier 69428 LYON cedex 03</p>
<p>T5 Servitudes aéronautiques de dégagement</p>	<p>Code de l'Aviation Civile, articles L281-1 et 241-1 à R243 Arrêtés du 22 février 1967 et du 15 janvier 1977</p>	<p>Aérodrome de Roanne-Renaison</p>	<p>Arrêté ministériel du 29 août 1994</p>	<p>Direction de l'Aviation Civile Centre-Est</p>
<p>T6 Servitudes aéronautiques instituées pour la protection de la circulation aérienne</p>	<p>Code de l'Aviation Civile, article R245-1, D245-1 à D245-3</p>	<p>Aérodrome de Roanne-Renaison</p>	<p>Arrêté ministériel du 29 août 1994</p>	<p>Direction de l'Aviation Civile Centre-Est</p>